



Commune de
PERROY

Perroy, le 28 novembre 2023

Conseil Communal de Perroy du 7 décembre 2023

Rapport de la Commission Gestion-Finances – Préavis No 06/2023 – Budget 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion-finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Michel Griessen, Charly Muller et Christophe Jaccoud s'est réunie afin d'étudier le préavis 06/2023.

En date du 20 novembre 2023, elle a rencontré les municipaux, Madame Juliette Leprince-Ringuet et Monsieur Jörg Dreier qui ont répondu à toutes nos questions portant sur le préavis cité en titre. Nous estimons avoir reçu les informations adéquates et les en remercions.

Nos remerciements s'adressent également à Madame Grandjean, boursière, pour la qualité de son travail concernant la présentation du document Budget 2024.

Préambule

Le budget 2024 présente un déficit important de CHF 847'679 mais est moins pessimiste de CHF 223'000 que le déficit du budget 2023.

Il est intéressant de mettre en avant les écarts, en CHF arrondis, entre ces deux budgets (2024/2023).

		Charges	Revenus	Faits marquants
1	Administration	+102'000	-53'000	Salaire du service technique intégré à l'administration (2023 en compte 4) Indexation des salaires. Revenu remboursement tiers de 70'000 non prévu en 2024
2	Finances	+200'000	+614'000	Augmentation du fond de péréquation de 200'000 Augmentation de la contribution des impôts de 600'000 Fond de péréquation retour du canton à recevoir 15'000
3	Domaine et bâtiments	-47'000	+32'000	Immeubles rue de la gare, totalement amortis Revenu supplémentaire Loyer de la buvette de la plage 32'000
4	Travaux	-6'000	+20'000	Charges pour divers entretiens non budgétisées en 2023 Revenus supplémentaires : Ordures ménagères Réseau d'épuration
5	Instruction publique et cultes	+23'000	+2'500	Augmentation de 23'000 des frais administratifs ENJEU Revenu supplémentaire : Remboursement patrouilleur scolaire : 2'500
6	Police	+18'000	-4'000	Péréquation Réforme Policière 14'000 Centre funéraire de Nyon charge supplémentaire de 4'000 Amendes baisse des revenus de 4'000
7	Sécurité sociale	+99'000		Augmentation de la charge : Cohésion sociale - participation
Total		+389'000	+612'000	

La majorité des augmentations des charges budgétisées en 2024 est liée à l'augmentation de la péréquation (directe, cohésion sociale & la réforme policière) ainsi qu'à la participation à ENJEU, pour un total de CHF 335'000.

Les recettes fiscales budgétisées sont basées sur les impôts sur le revenu et sur la fortune réalisés en 2022 (CHF 710'000 de plus que le budget 2023) mais tenant compte d'une baisse importante de l'impôt sur les gains immobiliers (baisse de CHF 100'000 par rapport au budget 2023 et en baisse de CHF 196'000 par rapport au réalisé 2022).

La marge d'autofinancement (cash-flow) du budget 2024 est négative de CHF 453'588 mais en amélioration de CHF 202'416 par rapport au budget 2023.

POSTES ANALYSÉS

A la suite de notre réunion avec les représentants de la Municipalité, nous vous présentons une liste non exhaustive des postes et questions passés en revue.

Administration – rubrique 140 : Service des intérêts généraux

Poste 140.3521.000 - Disren Part. aux investissements régionaux PA/01/2020 – Charge de CHF 13'000

Le montant budgétisé est trop faible et ne permet pas de couvrir les fonds de participation DISREN.

Après discussion avec les représentants de la Municipalité, la commission de Gestion-Finances propose d'augmenter ce poste à CHF 45'000.

La commission de Gestion-Finances propose l'amendement suivant :

- *Porter le compte 140.3521.000 à CHF 45'000.- (au lieu de CHF 13'000.-)*

Administration – rubrique 180 : Transports

Poste 180.3517.001 - Transport - part. fds. Régional mobilité collective PA 08/23 – Charge de CHF 13'878

Ce montant est lié au préavis 08/2023 qui doit être validé par le Conseil communal.

Administration – rubrique 190 : Informatique & communication

Poste 190.3111.001 - Informatique - Prestations et matériel – Charge de CHF 48'100

L'augmentation importante de ce poste est liée au développement de l'OFICLOUD (Solution de la société OFISA, hébergement des données) et pour la mise aux normes de sécurité des données informatiques.

Cependant nous demandons à la Municipalité d'être attentive quant aux dépenses liées à ce poste.

Domaine et Bâtiments – rubrique 356 : Buvette de la Plage

Poste 356.4271.005 - Location – Revenu de CHF 70'000

La location a été budgétisée en fonction du loyer perçu en 2023 (loyer basé sur le chiffre d'affaires).

Le montant nous semble optimiste au vu de la météo exceptionnelle de 2023.

BESOIN POUR LES FUTURS INVESTISSEMENTS

La Municipalité a joint au budget le plan global des futurs investissements (tenant compte de toutes les rénovations) qui seront nécessaires à moyen terme. Le montant global est très important (CHF 17'435'000).

La Municipalité va faire une demande de préavis global concernant les rénovations nécessaires en les priorisant. Cela permettra d'avoir une vision des besoins financiers et de leurs répercussions.

Nous rappelons que notre plafond d'endettement est de CHF 20'000'000 dont CHF 10'000'000 sont déjà engagés, et que le cash-flow prévisionnel est négatif de CHF 453'588.

CONCLUSION

Tenant compte de l'amendement proposé (poste 140.3521.000: +CHF 32'000) le déficit du budget se porte à CHF 879'679.

Ce déficit est principalement en lien avec les coûts non maîtrisables.

Au vu de toutes ces informations, la Commission de Gestion-Finances vous propose d'accepter le préavis no 06/2023-Budget 2024, tel qu'amendé.

Au nom de la Commission :

La présidente

Mireille Gaillard

Le rapporteur

Christophe Jaccoud